



CV + LM à Aurore FROMONT Directrice du Pôle Habitat et Accès au Logement

[RECRUTEMENT.POLEHABITAT@ESPERER-95.ORG](mailto:RECRUTEMENT.POLEHABITAT@ESPERER-95.ORG)

ESPERER 95 RECRUTE

POUR LE POLE HABITAT ET ACCES AU LOGEMENT

Accompagnement de personnes victimes de violences

1 TRAVAILLEUR SOCIAL DIPLOME (H/F)

### CDI -TEMPS PLEIN

Rémunération selon diplômes et ancienneté

CCNT 15 mars 1966

Congés annuels + 18 jours de congés trimestriels

Utilisation d'un véhicule de service, titres restaurant,

CSE, mutuelle

Poste à pourvoir dès que possible

Rejoignez notre dynamique équipe au sein du Pôle Habitat et Accès au Logement !

Dans le cadre du **développement** d'une activité d'accompagnement de personnes victimes de violences, ESPERER 95 recrute un travailleur social. Au sein d'une **équipe pluridisciplinaire**, vous interviendrez à la fois sur des places d'hébergement (ALTHO, HU) dédiées à ce public spécifique et à l'hôtel, dans le cadre de leur mise à l'abri par le 115 du Val d'Oise. Votre accompagnement social prend en compte les spécificités de cette problématique et vise à atteindre des objectifs contractualisés avec les personnes accueillies, tout en favorisant leur accès à un logement autonome dès que possible. Vous pourriez également être amené à travailler sur la suite de leur parcours d'hébergement via la mise en œuvre de mesures ASLL ou AVDL.

Des bureaux sont à disposition à Osny et Goussainville, le poste implique des déplacements sur l'ensemble du département.

### MISSIONS

- ✓ Accueillir et effectuer l'accompagnement et le suivi des ménages, en garantir la qualité
- ✓ Accompagner des ménages, dans une dimension globale, administrative et éducative, tenant compte de leur parcours et besoins spécifiques
- ✓ Accompagner les femmes et leurs enfants dans le travail à mener autour des violences dont ils ont été victimes ou témoins
- ✓ Réaliser et rédiger une évaluation sociale des situations selon les procédures établies
- ✓ Identifier les besoins et projets des ménages, particulièrement en termes d'accès au logement et mener un accompagnement « vers » le logement
- ✓ Emettre des préconisations et définir un projet d'accès au logement réaliste ou de réorientation spécifique en fonction des situations et créer ou actualiser les demandes d'hébergement/logement (dossier SIAO)
- ✓ Activer pour chaque situation les relais adéquats en termes d'accès au logement (SIAO, SYPLO, Action logement, demande dans le cadre du FSL, ...)
- ✓ Accompagner les familles sur les volets de l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ Transmettre aux ménages des informations utiles, tant sur leur vie au sein des hébergements que sur celle à l'hôtel
- ✓ Mettre en place en accord avec la cheffe de service le partenariat local et des actions collectives
- ✓ Développer les partenariats du territoire, en s'appuyant sur des ressources internes à l'association (juriste, infirmières...), travailler en collaboration pour répondre aux besoins des ménages

### COMPETENCES ET EXPERIENCES REQUISES

- ✓ Titulaire d'un diplôme de travailleur social
- ✓ Expérience souhaitée de travail avec un public de personnes victimes de violence
- ✓ Compréhension des enjeux du secteur de l'hébergement et du logement
- ✓ Capacité à travailler avec les partenaires
- ✓ Capacités rédactionnelles et à rendre compte
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, Outlook)
- ✓ Permis B

### QUALITES REQUISES

- ✓ Aptitudes au travail en équipe, capacités relationnelles
- ✓ Capacité d'adaptation et d'intervention sur plusieurs types de dispositifs, bon sens
- ✓ Autonomie, sens de l'organisation et capacité à anticiper et hiérarchiser les priorités

### Espace Social Pour l'Éducation la Réinsertion Et la Réflexion

Siège administratif • 9 chaussée Jules César, Bât. 2/Porte 206 - 95520 OSNY

☎ 01 30 38 86 66 - 📠 01 30 38 86 67 • [secretariatgeneral@esperer-95.org](mailto:secretariatgeneral@esperer-95.org)

Siège social • 1, ancienne route de Rouen 95300 Pontoise

[www.esperer-95.org](http://www.esperer-95.org)

Association Loi 1901 n°06385 déclarée le 9 février 1979. J.O. du 16 février 1979